

N°2023-10-01

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2023

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 22
Date de convocation : 5 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix octobre à dix-huit heures trente, se sont réunis les membres du Conseil municipal de la Commune de La Roche de Glun, régulièrement convoqué, salle du Conseil à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel GOUNON, Maire.

Etaient présents : M. BETTON Richard, M. DELHAUME Patrick, Mme DUCLAUD Nathalie, Mme FAURE Muriel, Mme FAURE Valérie, M. GOUNON Michel, M. GOURDOL Bruno, Mme GUIBERT Frédérique, M. GRANGER Patrick, Mme HUSSON Yolande, Mme JULIEN Sandra, M. MARGIRIER David, M. POUYET Jean-Marc, M. RIMBERT Charles-Henri, M. VALETTE Olivier, M. ZUCHELLO Serge.

Absents représentés : Mme BAUSSERON Alexandra, pouvoir donné à Mme FAURE Muriel
Mme BONHOMME Stéphanie, pouvoir donné à Mme FAURE Valérie
M. GIRANTHON Frédéric, pouvoir donné à M. VALETTE Olivier
Mme PROVO Christiane, pouvoir donné à Mme GUIBERT Frédérique
M. ROMEGOUX Christophe, pouvoir donné à M. GOUNON Michel
M. STRANGOLINO Patrick, pouvoir donné à M. ZUCHELLO Serge

Absente excusée . Mme PLANET Joëlle

M. ZUCHELLO Serge a été désigné comme secrétaire de séance.

2023-10-01 : Mise à disposition de la salle de la Vorgine auprès d'Arche Agglo (pour le RPE relais petite enfance de Tournon)

Le RPE Relais Petite Enfance à Tournon (anciennement RAM) est un service géré par Arche Agglo.

Le RPE a sollicité la commune pour renouveler la mise à disposition de la salle de la Vorgine.

Pour cette année 2023/2024, une animation des temps collectifs pour les assistantes maternelles et les enfants est prévue pendant les périodes scolaires : les jeudis en semaine impaire et une fois par mois le lundi en semaine paire.

Afin de faciliter la réservation de la salle, le RPE adressera à la commune un planning avec les dates précises sur chaque période.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres (présents et représentés), le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** de mettre à disposition gracieusement la salle de la Vorgine auprès d'Arche Agglo (pour son service RPE) aux dates sollicitées.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à formaliser cette mise à disposition pour l'année 2023/2024.

Le Maire,
Michel GOUNON

